

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 12 mai 2010 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loïselle, maire du village de Howick
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général/secrétaire-trésorier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

5848-05-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5849-05-10

Il est proposé Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2010**

5850-05-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 14 avril 2010 est adopté.

ADOPTÉ

4. **PRESENTATION DE MAITRE SYLVIE ANNE GOUBOUT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU PROCUREUR POUR LA COUR MUNICIPALE**

Sujet reporté.

5. **SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE**

5.01 **AVIS SUR LE RÈGLEMENT 788-2009 – VILLE DE HUNTINGDON**

ATTENDU QUE la ville de Huntingdon dépose le règlement 788-2009 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 512 en concordance au plan d'urbanisme numéro 511;*

ATTENDU QUE la ville de Huntingdon a adopté ce règlement le 6 avril 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du règlement le 29 avril 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE l'objectif poursuivi par ce règlement est d'augmenter la densité d'un secteur d'habitation dans le secteur des rues Baird, Prince, Perrault et Nadeau. Cet amendement est adopté en concordance à la modification du plan d'urbanisme 782-2009, pour lequel la MRC a donné un certificat de conformité le 13 août 2009.

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5851-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 788-2009 de la ville de Huntingdon puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

5.02 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 397 ET 398 – MUNICIPALITE DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester dépose le règlement 397 intitulé *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 358 et le règlement 398 intitulé Règlement modifiant le règlement d'émission des permis et certificats numéro 360*;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a adopté ces règlements le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 16 avril 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE ces amendements sont adoptés en concordance à la modification du SAD 234-2008 et qu'ils visent, entre autres, la distance entre une rue et un cours d'eau, la superficie des lots à proximité d'un cours d'eau et les bâtiments sommaires;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5852-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 397 et 398 de la municipalité de Godmanchester puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

5.03 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 400 ET 401 – MUNICIPALITE DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester dépose le règlement 400 intitulé *Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de lotissement numéro 358 et le règlement 401 intitulé Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de construction numéro 359*;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a adopté ces règlements le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 16 avril 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par ces règlements sont d'introduire de nouvelles dispositions relatives aux parcs et terrains de jeux en zone «blanche», des dispositions relatives aux lots transitoires (faisant suite à la rénovation cadastrale), des dispositions sur les bâtiments incendiés, inoccupés ou non terminés ainsi que l'obligation d'exécuter des travaux ou de démolir (les bâtiments en mauvais état, dans certaines situations) ;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5853-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 400 et 401 de la municipalité de Godmanchester puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE #242-2010 VISANT À ENCADRER L'UTILISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC d'établir des mesures de contrôle intérimaire ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 janvier 2010 en séance régulière du Conseil des maires;

ATTENDU le remplacement de cet avis de motion par l'avis de motion #5805-02-10, donné le 10 février 2010 en séance régulière du Conseil des maires, afin de spécifier les types de matières résiduelles visées;

*ATTENDU QU'*un règlement pour le Haut-Saint-Laurent a été à maintes reprises revendiqué par une coalition de citoyens visant l'interdiction de l'importation des matières résiduelles fertilisantes provenant de l'extérieur du territoire et des mesures sur l'utilisation plus précautionneuse de ces matières comme engrais en agriculture et sur les terres en culture ;

ATTENDU QUE, préalablement à l'adoption du règlement, des séances de travail réunissant des maires, des agriculteurs et des citoyens ont permis d'établir des règles acceptables quant à la gestion et l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ces règles visent des précautions en matière de salubrité et de saine qualité du milieu agricole;

*ATTENDU QU'*il est de la responsabilité de la MRC de concilier, dans une perspective de développement durable, le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole et celles relatives à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, et d'évaluer sommairement si les solutions envisagées permettent de favoriser l'atteinte de ce résultat;

*ATTENDU QU'*une lecture du règlement a été faite séance tenante;

5854-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'approuver le règlement de contrôle intérimaire #242-2010 en regard à l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

7. **ADOPTION DES RÈGLEMENTS #243.1-2010 ET 243.2-2010 MODIFIANT LE RCI #178-2004 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN PONT AU-DESSUS DE LA RIVIERE AUX OUTARDES EST, DANS LA MUNICIPALITE D'ORMSTOWN, DE PERMETTRE L'ETABLISSEMENT DE BATIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZONE INONDABLE ET L'INSERTION DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIERE HINCHINBROOKE, A ATHELSTAN**

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé le 14 avril 2010 en séance régulière du Conseil des maires;

5855-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'approuver les règlements #243.1-2010 et 243.2-2010, modifiant le RCI #178-2004, afin de permettre la construction d'un pont au-dessus de la rivière aux Outardes Est, dans la municipalité d'Ormstown, de permettre l'établissement de bâtiments accessoires dans la zone inondable et l'insertion de la zone inondable de la rivière Hinchinbrooke, à Athelstan.

ADOPTÉ

8. **ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDE 2009 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

5856-05-10

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé 2009 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

9. **COMPTES A PAYER DU 15 AVRIL AU 12 MAI 2010**

5857-05-10

Il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 410 430,81 \$, pour la période du 15 avril au 12 mai 2010, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. **MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, POUR CALCULER LES SUPERFICIES CONTRIBUTIVES DU BASSIN DE LA RIVIERE AUX OUTARDES**

ATTENDU QUE les municipalités d'Ormstown, de Franklin et de Havelock ont décidé de facturer le coût des travaux dans le bassin de la rivière aux Outardes selon les superficies contributives ;

5858-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à calculer les superficies contributives du bassin de la rivière aux Outardes, pour les municipalités concernées.

ADOPTÉ

11. **MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, POUR L'ETUDE DE LA PROBLEMATIQUE DES LOTS 34A ET 34B DU RANG 3 DANS LA MUNICIPALITE DE HINCHINBROOKE**

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke demande à la MRC, dans sa résolution #10-04-14, d'étudier la problématique des lots 34A et 34B du rang 3 ;

5859-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, afin d'étudier la problématique des lots 34A et 34B du rang 3, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

12. **MANDAT A PAUL LAPP, INGENIEUR, POUR EFFECTUER LES DEMARCHES NECESSAIRES ET PREPARER LES PLANS ET DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU POIRIER, DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANICET**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet a demandé à la MRC, dans sa résolution #106-2010 d'effectuer les travaux d'entretien dans la branche 4 du cours d'eau Poirier ;

5860-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, pour qu'il effectue les démarches nécessaires et prépare les plans et devis concernant les travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Poirier, dans la municipalité de Saint-Anicet.

ADOPTÉ

13. **AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE REGLEMENT #219-2006 SUR LA GESTION DES COURS D'EAU AFIN DE PERMETTRE A UN AGRONOME DE DEPOSER LES PLANS POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PRIME VERT » DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC (MAPAQ)**

5861-05-10

Mme Louise Lebrun dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement #219-2006 sur la gestion des cours d'eau afin de permettre à un agronome de déposer les plans pour une demande d'autorisation des travaux dans le cadre du programme « Prime Vert » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

14. **AVIS DE MOTION AFIN D'ETABLIR DES NORMES DE CONSTRUCTION DES BARRAGES PRIVES A FAIBLE CAPACITE**

5862-05-10

Mme Suzanne Yelle Blair dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, le Conseil adoptera un règlement afin d'établir des normes de construction des barrages privés à faible capacité.

15. **RESOLUTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE MUNICIPALE ET LA FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES**

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargit les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

5863-05-10

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché.

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités.

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités et à M. Stéphane Billette, député de la circonscription de Huntingdon.

ADOPTÉ

16. VARIA

16.01 POLITIQUE FAMILIALE

*ATTENDU QU'*il y a au moins six municipalités locales qui ont manifesté un intérêt en regard à la mise en place d'une politique familiale ;

5864-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général à effectuer les démarches nécessaires afin que la MRC du Haut-Saint-Laurent mette en place une politique familiale.

ADOPTÉ

16.02 RENCONTRE DES CONTRACTEURS LE 17 MAI, A 9 H 30, A LA MRC

Le préfet informe les membres du Conseil qu'il y aura une rencontre des contracteurs de la MRC du Haut-Saint-Laurent afin d'avoir le plus de soumissionnaires possibles pour les travaux de cours d'eau et autres. Ainsi, les maires peuvent faire la publicité de cette rencontre auprès des contracteurs de leurs municipalités pour les encourager à y assister.

16.03 ACCEPTATION PAR LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINST-LAURENT DE LA PRISE EN CHARGE DES EMPRISES FERROVIAIRES ABANDONNÉES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent a identifié dans son schéma d'aménagement et de développement les emprises ferroviaires abandonnées comme étant une affectation publique pour des fins récréatives;

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent a signifié son intérêt à réaliser des pistes cyclables sur ces emprises ferroviaires;

5865-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De signifier au ministre des Transports du Québec que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent accepte de prendre en charge les emprises ferroviaires abandonnées et autorise le préfet et le directeur général à signer le bail de location à cet effet.

ADOPTÉ

16.04 DECLARATION DE COMPETENCE DE LA MRC DU HAUT-SAINST-LAURENT EN REGARD A L'INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent a manifesté son intention que l'Internet haute vitesse doit être disponible sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE l'article 678.01 et suivant du Code municipal permet à une MRC de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales faisant partie de son territoire ;

5866-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent déclare sa compétence en regard de l'Internet haute vitesse pour toutes les municipalités faisant partie de son territoire.

La présente résolution sera signifiée à toutes les municipalités concernées.

ADOPTÉ

16.05 MODIFICATION AU PLAN DE GESTOIN DES MATIERES RESIDUELLES

Le préfet informe les membres du Conseil qu'à la résolution 5843-04-10, on a ajouté les pages du Plan de gestion des matières résiduelles modifiées.

16.06 ACCEPTATION DES PROJETS DÉPOSÉS AU « PACTE RURAL »

ATTENDU QUE les membres des comités administratifs du CLD et de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont analysé les demandes d'aide financière des divers projets déposés dans le cadre du programme « Pacte rural 2010 » ;

ATTENDU QUE les projets retenus sont conformes aux objectifs de la *Politique de la ruralité* et du PALÉE ;

5867-05-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun Appuyé par Denis Henderson et résolu majoritairement, M. Ronald Critchley votant contre

Que le Conseil des maires accordent les demandes d'aide financière des divers projets de la façon suivante :

PROJET	MONTANT RECOMMANDE
CLD- Agent touristique	35 000 \$
CLD- Circuit du Paysan	4 840 \$
CLD- Agent de promotion	35 000 \$
MRC- Taxibus	25 000 \$
MRC- Revue du Haut-Saint-Laurent	48 000 \$
MRC- Piste cyclable	50 000 \$
Aventuriers de l'archéologie- Salaire du directeur	35 200 \$
Amis de la Réserve- Continuité et croissance	35 000 \$
MDJH	9 850 \$
Réseau Culturel VHSL	25 000 \$
Place aux Jeunes	3 500 \$
CJE- Coop Jeunesse de services	1 600 \$
CRIC- Le CRIC c'est aussi pour les jeunes	15 000 \$
Comité ZIP HSL- La Route Bleue	3 000 \$
Une Affaire de famille- Les Joyeux Chaudrons	10 600 \$
Chambre de commerce- Fête Gourmande	15 000 \$
Société historique de Saint-Anicet- Café Muséal (phase II)	5 000 \$
Marché fermier- Mise à jour du site web	5 000 \$
Total montant recommandé	361 590 \$

ADOPTÉ

16.07 RÉDUCTION DES COÛTS POUR LE CENTRE DE TRI

Le préfet informe les membres du Conseil que les coûts pour le centre de tri ont baissé au coût original du contrat.

16.08 AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPAL VOLET 2.1 - PROJET À INCIDENCE URBAINE ET RÉGIONALE

5868-05-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructure Québec-Municipal, Volet 2.1 - Projet à incidence urbaine et régionale.*

ADOPTÉ

16.09 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2010

5869-05-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 30 avril 2010.

ADOPTÉ

17. CORRESPONDANCE

1. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Offre d'une formation aux élus intitulée : *Mariage civil et union civile.*
2. FQM - Offre d'une formation aux élus intitulée : *Rôles et responsabilités des élus municipaux - Module 2.*
3. Solidarité rurale - Invitation à une conférence nationale sur l'avenir des territoires, du 20 au 22 avril, à Shawinigan.
4. FQM - Communiqué intitulé « *Internet haute vitesse : la FQM presse le fédéral de se brancher* », 8 avril 2010.
5. Tourisme Suroît - Convocation à l'Assemblée générale annuelle et au lancement officiel de la saison touristique 2010-2011, le 29 avril, à Valleyfield.
6. Fondation Guy Chevrette - Invitation à un cocktail dînatoire, mardi le 25 mai à Québec.
7. Conseil régional de l'environnement de la Montérégie - Offre d'adhésion/renouvellement pour 2010-2011.
8. Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation à une journée de familiarisation à l'Assemblée Nationale à Québec, le 20 avril prochain.
9. Friperie Communautaire Huntingdon - Bulletin d'information.
10. Université du Québec à Trois-Rivières et Collège de Valleyfield - Invitation à une conférence de presse annonçant la création du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le 13 avril, au Collège de Valleyfield.
11. Andréanne Billette et Marc Crête - Plainte concernant le zonage adressée à la municipalité de Franklin.
12. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Réponse à notre résolution concernant la rémunération des élus.
13. « Hors Feu Express » - Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique, 9 avril 2010.

14. Sûreté du Québec - Communiqué intitulé « *Les policiers et policiers retraités démantèlent la version de la SQ et l'APPQ et interpellent le premier ministre Charest* », 12 avril 2010.
15. « Résilience Express » - Bulletin d'information de la Sécurité civile, 12 avril 2010.
16. Carrefour action municipale et famille – Bulletin d'information, Avril 2010.
17. FQM - Communiqué intitulé « *Financement de la collecte sélective municipale : la FQM exige une pleine compensation dès 2010* », 13 avril 2010.
18. MRC de Beauharnois-Salaberry - Rapport annuel d'activités 2009.
19. FQM - Projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, scolaires et des établissements de santé ou services sociaux.
20. Sûreté du Québec - Envoi d'un article à publier dans les bulletins d'information municipale.
21. « Jonction 30 » - Lettre mensuelle sur le parachèvement de l'autoroute 30, Janvier-Février-Mars 2010.
22. Ministère de la Culture et des Communications - Information sur les modifications aux modalités relatives à la formation des agents VVAP.
23. Tourisme Suroît - Bulletin d'information, 15 avril 2010.
24. « Contact » - Bulletin d'information de la FQM, 15 avril 2010.
25. Carrefour action municipale - Invitation au 22^e Colloque de cet organisme, le 11 mai, à Laval.
26. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Bulletin d'information, Avril 2010.
27. FQM - Communiqué intitulé « *Rapport Coulombe sur les contrats municipaux : tout doit être fait pour assurer la confiance des citoyens envers leurs élus* », 16 avril 2010.
28. Ministère de la Sécurité publique - Annonce de son nouveau site Internet.
29. CRIC Haut-Saint-Laurent - Invitation à un spectacle bénéfice, le 15 mai 2010, au Vieux Sainte-Martine.
30. « La Voie partagée » - Bulletin d'information de Transports Québec, direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, Printemps-Été 2010.
31. MMQ - Offre de formation en environnement.
32. Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Suroît-Sud - Communiqué intitulé « *600 000 \$ pour aider les PME à suivre la vague incontournable du commerce électronique* », 16 avril 2010.
33. MMQ - Offre de formation concernant les risques d'incendie en milieu de travail.
34. Éco-Pro Environnement - Offre de service concernant les installations septiques.
35. Comité d'accueil du Haut-Saint-Laurent - Information décrivant le rôle de ce comité.
36. Chambre de commerce - Information aux membres.

37. CRIC Haut-Saint-Laurent - Suivi de sa conférence de presse du 16 avril 2010.
38. « Hors Feu Express » - Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique, 21 avril 2010.
39. MRC Pierre-de-Saurel - Coordonnées permettant de visionner le « LIP DUB » produit par la Sûreté du Québec de cette MRC.
40. Hydro-Québec - Invitation à une rencontre d'information intitulée « *Les collectivités et Hydro-Québec, une collaboration naturelle* ».
41. Une Affaire de Famille - Invitation à une conférence de presse concernant le projet « *À la croisée des chemins* », le 28 avril, à Huntingdon.
42. RCI Environnement - Annonce de l'obtention du « *Prix du choix des consommateurs 2010* », pour une 4^e année consécutive.
43. Postes Canada - Fiche de renseignements sur les bureaux de postes ruraux.
44. Place aux jeunes - Rapport annuel 2009-2010.
45. FQM - Communiqué intitulé « *L'avenir des territoires : au gouvernement d'agir* », 22 avril 2010.
46. Tourisme Suroît - Résolution transmise à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent concernant l'implantation d'une Maison Régionale du Tourisme par Tourisme Montérégie.
47. SADC du Suroît-Sud - Communiqué intitulé « *Le Programme Fonds Réno-Façade est bonifié* », 13 avril 2010.
48. Ville de Huntingdon - Lettre d'appui au projet de la Maison des Jeunes, dans le cadre du Pacte rural.
49. SADC du Suroît-Sud - Communiqué intitulé « *Des promoteurs locaux ont profité de 410 000 \$ du Fonds de soutien aux entreprises* », 26 avril 2010.
50. Centre de santé et des services sociaux du Haut-Saint-Laurent - Annonce d'une formation RCT/Premiers soins, le 15 mai, à l'hôtel de ville de Huntingdon.
51. « Contact » - Bulletin d'information de la FQM, 26 avril 2010.
52. MMQ – Bulletin annuel des membres-sociétaire 2009.
53. « PÉRISCOPE » - Bulletin d'information de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Avril 2010.
54. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes - Demande de transmettre notre correspondance adressée à cet organisme directement sur son site Internet afin d'éliminer les documents papier.
55. FQM - Communiqué intitulé « *250MW d'énergie éolienne communautaire : plus que quelques jours pour soumissionner* », 27 avril 2010.
56. FQM - Offre d'une formation aux officiers municipaux intitulée : *La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.
57. FQM - Communiqué intitulé « *Élections simultanées : le milieu municipal s'unit pour demander au gouvernement de ne pas céder aux pressions des commissions scolaires* », 28 avril 2010.

58. Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et Fédération des clubs de Quads - Présentation du plan de corrections des tronçons partagés non-conformes entre les réseaux de sentiers de motoneige et de Quad.

18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

5870-05-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier